

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2013

L'an deux mille treize, le 15 Mars à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Mrs. GILLES, ROUSSEAU et Madame CAPARD Maires adjoints,
Mesdames CROS, FOUGERES et SEITE,
Messieurs FOSSEY, HOYER, Conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur BERLY, pouvoir à Mr GILLES

Madame CAPARD est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente les excuses de Monsieur ADAM, Trésorier retenu dans une autre commune.

Approbation du compte rendu précédent :

Lecture faite, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

GESTION COMMUNALE :

- Liste électorale

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux de la commission électorale composée de Mr Hervé FLAMBARD représentant de l'Administration et de Madame Odile GALLIEN, représentant le Tribunal d'Instance. 11 radiations ont été prononcées et 10 inscriptions acceptées (dont 6 personnes récemment arrivées et 4 jeunes devenus majeurs). Le nombre d'électeurs est donc de 324 dont 168 femmes et 156 hommes.

- Recensement de la population

De la neige pendant 2 WE et la nécessité de nombreuses relances pour collecter les imprimés ont rendus les opérations de recensement un peu plus longues que d'habitude. Toutefois grâce à la bonne volonté de l'agent recenseur il a été dénombré une population légèrement supérieure à 510 personnes.

- Ecole : Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal précédent s'est prononcé pour le report de la mise en place en septembre 2014. Toutefois, Monsieur le Maire souhaite communiquer les éléments recueillis lors de la réunion d'information à BIEVILLE-BEUVILLE et dans le guide pratique adressé par le Ministre de l'Education Nationale.

Le constat semble en effet sévère :

- 12 % des jeunes français, à l'entrée en 6ème, n'ont pas une maîtrise suffisante des compétences de base pour réussir la suite de leur scolarité
- 20% des élèves de 15 ans connaissent des difficultés en maîtrise de la langue française
- en lecture, en CM 1 les élèves français ont un score inférieur à la moyenne européenne.

Ces mauvais résultats s'expliqueraient par une organisation atypique de la scolarité (par rapport aux autres pays de L'U.E.) ne respectant pas les rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants.

La réforme a donc pour principaux objectifs :

- de mieux répartir les heures de classe sur la semaine

- d'alléger la journée de classe
- de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande
- d'assurer une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires notamment en permettant aux élèves d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques en cohérence avec les enseignements scolaires.

C'est principalement sur ce dernier point que l'Etat sollicite les communes.

Après avoir dû organiser l'accueil des élèves les jours de grève des enseignants ; elles sont maintenant priées d'adapter leurs services périscolaires pour participer à la mission d'éducation en offrant un complément d'enseignement.

Le bien fondé de la modification des rythmes scolaires et l'intérêt de permettre aux élèves d'accéder à des activités enrichissantes semblent évidents ; mais comment l'Etat va-t-il garantir que les communes (et particulièrement les plus petites) seront en mesure de répondre à cette nouvelle demande ?

Comment trouver des intervenants pour quelques minutes par jour sans moyens financiers supplémentaires ?

On nous suggère trois pistes :

- embaucher les enseignants en heures supplémentaires
- embaucher des intervenants en complément des assistantes maternelles
- mobiliser les bonnes volontés ... tel jeune sportif pourrait initier les enfants à son sport préféré ; tel jeune retraité (de l'éducation nationale ou pas) pourrait présenter ses compétences professionnelles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a pris contact avec l'UCMT association qui se propose d'intervenir pour assister les communes dans la mise en place de cette réforme. Les coûts générés par l'embauche d'un Directeur et d'intervenants (35.000 Euros en année pleine) sont jugés disproportionnés par rapport à nos capacités financières.

Après échanges de vues sur l'opportunité de cette réforme, le Conseil Municipal décide de maintenir sa demande de dérogation afin de reporter sa mise en place.

Considérant toutefois qu'en l'état actuel des textes les services péri-éducatifs devront être proposés en Septembre 2014 au plus tard, Monsieur le Maire propose de garder le contact avec le groupe d'appui de l'Inspection Académique pour l'élaboration du schéma territorial éducatif et avec les autres communes du Canton pour le cas échéant mutualiser les recrutements nécessaires.

- Compte Administratif 2012

Le Maire présente les feuillets remis à chacun des membres du Conseil qui reprend le budget et le Compte Administratif 2012 dans le détail.

Il précise que ces chiffres correspondent au Compte de Gestion tenu par Monsieur le Trésorier.

Après échange de vue sur ces chiffres, les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire se retire et la séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES, 1^{er} Adjoint.

Madame CROS GIMBERT souhaite connaître le nombre et les attributions du personnel communal.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont alors approuvés à l'unanimité comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total des produits	257 145,55	29 371,66	
Total des charges	235 596,33	69 354,97	
Résultat de l'année	21 549,22	-39 983,31	-18 434,09
Affectation résultats antérieurs	28 883,60	43 149,50	72 033,10
Solde au 31 Décembre 2012	50 432,82	3 166,19	53 599,01

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire qui remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

- Budget Primitif 2013

Le Maire présente le projet de budget remis à chaque conseiller basé sur les opérations d'investissement indiquées ci dessus et sur les options suivantes :

- L'ouverture de deux postes techniques sur des contrats aidés à 70 %
- La reconduction de l'opération « jeunes conducteurs »
- La reconduction des mêmes taux d'imposition

Et en investissement

- 120.000 Euros pour l'église et le lavoir
- 20.000 Euros pour le chemin de l'église
- 3.000 Euros pour du mobilier (notamment l'accueil de la Mairie) et du matériel informatique.

Le Conseil accepte ce budget tel que présenté équilibré en fonctionnement 306.148,82 Euros (Après report de 50.432,82 Euros et virement de 40.000 Euros à la Section d'investissement) et en investissement à 165.406,19 Euros (ceci après report de 3.166,19 Euros et des 40.000 Euros provenant de la Section de fonctionnement).

- Fixation des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement en vigueur en remettant un tableau montrant l'évolution des contributions directes.

Après échanges de vues la fiscalité locale est maintenue au même niveau.

- Questions diverses

o CCPH nouvelle représentation des communes

De récents textes modifient la répartition des communes ; le nombre de délégués pour notre commune sera donc de 1 (contre 3 aujourd'hui) le nombre total de délégués communautaires passant de 55 à 32. Le Maire informe le Conseil que les commissions seront dorénavant ouvertes aux conseillers municipaux selon des dispositions non encore connues.

Monsieur GILLES regrette cette nouvelle répartition qui diminuera encore la représentation des communes rurales.

○ **Aire d'accueil des gens du voyage.**

A la demande de la Sous Préfecture, la Communauté de Communes a adressé un courrier pour proposer différents terrains. Parmi eux se trouve un terrain au Chénard (en face de l'aire de repos) en limite communale avec Gonneville. **Le Conseil Municipal exprime son opposition à ce projet.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Véronique CAPARD

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal